

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 18 AVRIL 2014

PRESENTS :

Mesdames : Claude OPHELE, Dominique VAILLANT.

Messieurs : Yves RAINGEAUD, Jean Michel FOURNIER, Emmanuel NERON, Emmanuel MOYSE, Xavier JEANNERET, Nicolas DEWITTE, Bruno BOISSAVIT, Bernard BURON.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF :

Mesdames et Messieurs : Alain RONCIN, Président de la Commission des Moyens Philippe, DAILLOUX, DSF, Miryam SQUALI, adjointe au DSF

EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Nathalie ALBERT, ELISE LAUMONIER, Agent comptable, Patrick LAFFEZ, Pierre GABETTE, DGS.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION DES MOYENS
<u>DESS – tarif de location de locaux</u>	PJ : fiches et tableau des tarifs de location les tarifs proposés de location du hall, salle du conseil, salles d'enseignement et amphithéâtres n'appellent pas d'observations particulières.	Approbation à l'unanimité :
<u>Prix de la MSH Val de Loire</u>	PJ : règlement du concours Approbation des prix prévus pour ce concours, sans observation.	Approbation à l'unanimité
<u>CUEFE - Modification de tarif DUEF</u>	PJ : fiches de demande de modification des tarifs CUEFE et annexe financière Diminution du tarif semestriel de 1500€ à 1200 € et relèvement de l'inscription annuelle de 2100€ à 2200 €. Reversement total à l'établissement : 25% des frais d'inscription. Mise en application : rentrée universitaire 2014/ 2015.	Approbation à l'unanimité
<u>Tarifs relatifs à l'Université du temps libre</u>	PJ : fiches tarif des adhésions 2014/2015 et annexes financières L'adhésion ouvre droit à l'entrée aux conférences et aux UEO, dans la limite des places disponibles après inscription des étudiants et accord des enseignants. Les tarifs proposés permettent un équilibre, compte tenu de subventions de l'université (10 000€), et des villes de Tours (10 000 €) et Fondettes (5000 €).	Approbation des tarifs à l'unanimité

<u>UFR LL- tarif du M2 à distance PIPOL</u>	<p>PJ : Annexes financières</p> <p>Le vote porte sur le tarif complémentaire lié à la FOAD. Le supplément proposé, de 600 € pour une première inscription et de 300 € pour une préinscription, permettant l'équilibre, sont des droits spécifiques en sus des droits de base nationaux. (Pas de prélèvement de 20 % au profit de l'université).</p>	<p>Approbation à l'unanimité</p>
<u>DESS – régularisation du tarif du M2 Marketing des services délocalisé à Beyrouth</u>	<p>PJ : convention d'application du 14 /11/2012 et avenant du 7/02 2013 + annexe budgétaire</p> <p>Les frais d'inscription permettant l'équilibre, pour ce diplôme en formation initiale sont de 2800€. (Pas de prélèvement de 20 % au profit de l'université).</p>	<p>Approbation à l'unanimité sauf 3 abstentions</p>
<u>UFR Pharmacie – actualisation du tarif du DU petit appareillage orthopédique à l'officine</u>	<p>PJ : fiches de création du diplôme</p> <p>Il s'agit d'intégrer la possibilité de trois étudiants en formation initiale au groupe existant de formation continue. Le tarif permettant l'équilibre s'élève à 1100 €</p>	<p>Approbation à l'unanimité</p>
<u>DIVERS :</u> – IMACOF – régularisation de participations des étudiants à un voyage – EPU - Tarif de poster pour colloque DAS	<p>PJ : -fiche budget prévisionnel voyage - demande de vote de tarifs vente de poster</p> <p>– contribution des étudiants fixés à 400 € ; pour l'étudiant ayant interrompu son voyage : 280 €.</p> <p>– tarif de vente de posters : 29,17 € HT.</p>	<p>Approbations à l'unanimité</p>

Prochaine commission, le 20 juin 2014.